

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 JUIN 2016

Le mardi 7 juin 2016 à 18h30, les Membres du CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqués en séance le 01/06/16, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur RABASTE, Maire.

Etaient présents :

M. Brice Rabaste, Mme Colette Boissot, Mme Claudine Thomas, M. Jacques Philippon, Mme Céline Netthavongs, Mme Audrey Duchesne, Mme Michèle Dengreville, Mme Nicole Saunier, M. Christian Quantin, M. Guillaume Segala, M. Marcel Petit, Mme Gabrielle Marquez Garrido (point 6 puis à partir du point 8), Mme Monique Sibani, M. Philippe Maury, M. Olivier Savin, Mme Marie-Claude Saulais (point 6 puis à partir du point 8), Mme Nathalie Dubois, M. Christian Couturier, M. Laurent Dilouya, M. Stéphane Bossy, M. Franck Billard, Mme Annie Ferri, Mme Isabelle Guilloteau, M. Frank Mouly, Mme Lucia Pereira, Mme Béatrice Troussard (du point 1 au point 10), Mme Cécile Goutmann.

Ont remis pouvoir :

M. Alain Mamou à Mme Claudine Thomas, M. Pierre Barban à M. Jacques Philippon, M. Benoît Breyse à M. Olivier Savin, Mme Martine Broyon à Mme Michèle Dengreville, M. Alain Senechal à M. Stéphane Bossy, Mme Nathalie Le Nevanic à Mme Céline Netthavongs, M. Charles Aronica à M. Philippe Maury, Mme Angela Avond à Mme Colette Boissot, Mme Sylvia Guillaume à Mme Nicole Saunier, Mme Catherine Morio à M. Christian Quantin, Mme Victoria Pavan à Mme Audrey Duchesne, Mme Lydie Autreux à Mme Isabelle Guilloteau, M. Paul Athuil à Mme Lucia Pereira, M. Emeric Brehier à Mme Annie Ferri, M. Jacky Hadji à M. Laurent Dilouya.

Absents :

M. François-Xavier Binvel, M. Alain Tapprest, M. Mohammed Yenbou, Mme Gabrielle Marquez Garrido (du point 1 au point 5 puis point 7), Mme Marie-Claude Saulais (du point 1 au point 5 puis point 7), Mme Béatrice Troussard (à partir du point 11)

Secrétaire de séance : Mme Audrey Duchesne

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2016

COMPTE RENDU SOMMAIRE

LE CONSEIL MUNICIPAL A DECIDE :

D'approuver le compte rendu du Conseil Municipal du 8 mars 2016
(Approbation à l'unanimité)

1) OBJET : CONSEIL MUNICIPAL - INONDATIONS - AIDE AUX SINISTRÉS DE SEINE-ET-MARNE

De nombreuses communes de Seine-et-Marne ont subi les conséquences de l'ampleur inédite des intempéries et des inondations qui ont suivi. L'Union des Maires de Seine-et-Marne présidée par Valérie LACROUTE, Députée-Maire de Nemours, a lancé un appel à solidarité à l'ensemble des communes pour porter secours, organiser l'accueil des citoyens sinistrés mais aussi favoriser la réparations des dégâts.

- De se prononcer en faveur du versement de la somme de 5 000 € à l'Union des Maires de Seine-et-Marne.
(Unanimité)

2) OBJET : INTERCOMMUNALITÉ - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PARIS - VALLÉE DE LA MARNE

Par délibération du 11 janvier 2016, le conseil municipal a désigné les 16 conseillers municipaux qui siègent au conseil communautaire de la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne.

Madame Nicole SAUNIER a fait savoir qu'elle ne souhaitait plus représenter la Ville au sein du conseil communautaire. Aussi, il est nécessaire de désigner un nouveau représentant.

- D'élire Monsieur Olivier SAVIN, conseiller communautaire.
(Unanimité)

3) OBJET : INTERCOMMUNALITÉ - SUBSTITUTION AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ EN ILE DE FRANCE (SIGEIF) DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL "GRAND ORLY VAL DE BIÈVRE SEINE AMONT" À LA COMMUNE DE MORANGIS ET DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION "COMMUNAUTÉ PARIS SACLAY" À LA COMMUNE D'ORSAY

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5216-7 et L. 5219-5,

Considérant que la commune de Morangis était, au 31 décembre 2015, représentée au sein du SIGEIF par la communauté d'agglomération « Les portes de l'Essonne » pour l'exercice des compétences relatives à la distribution publique d'électricité et de gaz naturel,

Considérant que l'établissement public territorial 12 « Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont », dont relève désormais la commune de Morangis, dispose des compétences qui étaient, au 31 décembre 2015, transférées par les communes membres aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existants,

Considérant que par délibération n°16.02.16-27 du 16 février 2016, cet établissement public territorial a acté sa substitution au sein du SIGEIF à la commune de Morangis pour l'exercice des compétences relatives à la distribution publique d'électricité et de gaz naturel,

Considérant que la commune d'Orsay se trouve intégrée au sein de la communauté d'agglomération "Communauté Paris-Saclay",

Considérant que cet établissement dispose des compétences correspondant aux compétences fusionnées des établissements d'origine et notamment de la compétence relative à la distribution publique d'électricité que détenait l'ancienne communauté d'agglomération du Plateau de Saclay (CAPS).

Considérant que par délibération n°2016-81 du 3 février 2016, la communauté d'agglomération "Communauté Paris-Saclay" a acté sa substitution au sein du SIGEIF à la commune d'Orsay pour l'exercice de la compétence relative à la distribution publique d'électricité et de gaz naturel,

Considérant que cette modification dans la composition du SIGEIF donne lieu à une délibération du Comité Syndical et des membres pour qu'il en soit pris acte.

- De prendre acte de l'adhésion de l'établissement public territorial 12 " Grand-Orly Val-de-Bièvre Seine-Amont " pour représenter la commune de Morangis au sein du Comité du Sigeif au titre du mécanisme de représentation-substitution pour l'exercice des compétences relatives à la distribution publique d'électricité et de gaz naturel.

- De prendre acte de l'adhésion de la communauté d'agglomération "Communauté Paris-Saclay" pour représenter la commune de Orsay au sein du Comité du Sigeif au titre du mécanisme de représentation-substitution pour l'exercice des compétences relatives à la distribution publique d'électricité.

(Unanimité)

4) OBJET : FINANCES - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DE MONSIEUR LE TRÉSORIER

- D'adopter le Compte de Gestion 2015, sans réserve de sa part
(Unanimité des votants : 31 pour, 9 abstention(s))

5) OBJET : FINANCES - BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS POUR L'ANNÉE 2015.

- De donner acte du bilan des acquisitions et des cessions de la politique foncière menée au cours de l'année 2015.

6) OBJET : FINANCES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

- D'approuver le Compte Administratif 2015.
- De constater pour la comptabilité principale, les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- De reconnaître la sincérité des restes à réaliser.
- D'arrêter à la somme de 2 730 358,50 euros, le résultat de clôture cumulé de l'exercice 2015, issu de la comptabilité tenue par l'ordonnateur.
(Unanimité des votants : 32 pour, 9 abstention(s))

7) OBJET : FINANCES - AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015

- D'affecter à la couverture du besoin de financement dégagé en section d'investissement 5 993 352,96 euros sur le compte 1068.
- De reporter en excédent de fonctionnement 2 730 358,50 euros sur le chapitre 002.
(Unanimité des votants : 31 pour, 9 abstention(s))

8) OBJET : FINANCES - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2016

- d'adopter le Budget Supplémentaire 2016 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 29 692 397,72 euros dont 2 340 370,50 euros en section de fonctionnement et 27 352 027,22 euros en section d'investissement.

(Majorité absolue des suffrages exprimés : 33 pour, 8 contre, 1 abstention(s))

9) OBJET : FINANCES - CONVENTIONS D'ABATTEMENT DE TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES (TFPB) DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu la loi de finances pour 2015 - Article 1388 bis du Code Général des Impôts,

Vu l'Instruction ministérielle relative aux conventions d'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties (12/06/2015),

Vu le Cadre national de référence de l'utilisation de l'abattement de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville pour la qualité de vie urbaine,

Vu le Contrat de ville de l'Ex CA-Marne et Chantereine, signé le 24 juin 2015 portant sur 2 quartiers prioritaires de la ville situés à Chelles :

- Quartier Schweitzer Laennec : 1 057 habitants, 277 logements locatifs sociaux gérés par Marne et Chantereine Habitat, une vaste opération de renouvellement urbain réalisée de 2013 à 2015,
- Quartier Grande Prairie : 1 946 habitants, 685 logements répartis dans une résidence de 200 logements locatifs sociaux gérée par Logement Francilien (2 bâtiments), 4 grandes copropriétés,

- D'approuver les deux conventions d'utilisation de l'abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties dans les deux quartiers prioritaires de la politique de la ville, Schweitzer Laennec et la Grande Prairie.

- D'autoriser monsieur le Maire à signer lesdites conventions Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et tout document y afférent.

(Unanimité)

10) OBJET : FINANCES - DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT SUITE À UN RÉAMÉNAGEMENT DE DEUX EMPRUNTS - MAISON DU CIL

- D'accorder sa garantie solidaire à la société dénommée LA MAISON DU CIL pour ce nouvel emprunt à taux fixe d'un montant de 7 835 776,09 Euros, à contracter auprès du CREDIT FONCIER DE FRANCE, dans les termes et dispositions suivants :

- Montant : 7 835 776,09 Euros

- Durée : 25 ans
 - Point de départ du prêt : 30/03/2016
 - Date de 1ère échéance : 30/06/2016
 - Date d'extinction du prêt : 30/03/2041
 - Amortissement du capital : progressif selon le principe des échéances constantes
 - Périodicité des échéances : Trimestrielles en capital et intérêts
 - Taux d'intérêt : taux fixe de 2,145% soit, à titre informatif et conservatoire, un TEG de 2,145% à mentionner dans le contrat de prêt à signer
 - Base de calcul des intérêts : 30/360
 - Indemnité de remboursement anticipé : indemnité actuarielle avec un minimum de 6 mois d'intérêts et perception de frais de gestion correspondant à 1% du capital restant dû avant remboursement (minimum : 800€ maximum : 3 000€).
- (Unanimité)

11) OBJET : FINANCES - SUPPRESSION DE L'INDEMNITÉ DE CONSEIL AU COMPTABLE ASSIGNATAIRE DE CHELLES

- De décider de supprimer l'indemnité de conseil à Monsieur Jean-Luc Illy, comptable public de la commune de Chelles à compter de l'exercice 2016.
- (Unanimité des votants : 39 pour, 2 abstention(s))

12) OBJET : JURIDIQUE ET PATRIMOINE - CESSION DE LA PROPRIÉTÉ DE CHELLES À HOSSEGOR.

Vu l'avis du Domaine n° 2014-304V0864 délivré par la Direction Départementale des Finances Publiques des Landes le 18 décembre 2014,

Vu les offres des 10 candidats,

Vu la lettre de consultation adressée aux candidats fixant les conditions de la mise en concurrence,

Vu le tableau de résultat de la dernière phase de mise en concurrence sur le prix,

Vu le constat de la désaffectation du site de la colonie où aucun séjour de jeunes Chellois n'a été organisé depuis le 16 août 2014, seul un agent contractuel ayant été maintenu en pose à temps partiel pour la surveillance et la maintenance du site.

- De prononcer, après avoir constaté la désaffectation du site de la colonie, son déclassement hors le Domaine Public Communal en vue de sa cession.

- De décider de la cession à la SAGEC Atlantique pour 6 644 000 €.

- De dire qu'une clause de retour à meilleure fortune trouve application dans l'alternative où le nombre de mètres carrés de surface de plancher obtenu avec la délivrance du permis de construire serait supérieur à 5 000 m², le prix de vente étant revu à la hausse dans la proportion suivante : nombre de mètres carrés obtenus supérieurs à 5 000 m² x le prix au mètre carré proposé dans le cadre de la dernière phase de mise en concurrence.
- De dire que la promesse de vente avec le candidat retenu devra impérativement aboutir avant le 30 juin 2016 à 17h00. A défaut, la commune se réserve le droit, à sa seule volonté, de donner la préférence au candidat arrivé second comme stipulé aux candidats lors de la mise en concurrence.
- De décider qu'en cas de défaillance de la SAGEC Atlantique, la vente sera opérée avec le Groupe Pichet, arrivé second dans la mise en concurrence.
- De dire qu'une clause d'immobilisation de 5% du montant net vendeur du prix de vente restera acquise à la commune en cas d'échec pour quelque cause que ce soit de la signature de vente, les conditions suspensives étant réalisées. Cette indemnité d'immobilisation devra être versée à la signature de la promesse.
- De décider de la réalisation au frais de la ville de Chelles d'une étude de sols.
- De préciser conformément à une disposition de la consultation que le bénéficiaire acquiert pour démolir ou pour une transformation interne des bâtiments acquis et qu'en conséquence il renonce à exiger d'éventuelles remises en conformité révélées par les diagnostics requis préalablement à la vente.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la promesse de vente puis l'acte de vente et plus généralement tout document en vue de la réalisation de la vente.
(Majorité absolue des suffrages exprimés : 33 pour, 8 contre)

13) OBJET : JURIDIQUE ET PATRIMOINE - CESSIION D'ÉQUIPEMENTS DE CUISINE AU CENTRE DE VACANCES D'HOSSEGOR

- De constater la désaffectation du site de la colonie où aucun séjour n'a été organisé depuis le 16 août 2014,
- De constater que la désaffectation matérielle est accomplie et de décider qu'elle sera maintenue pour valoir désaffectation préalable au déclassement,
- De déclasser tous les biens énumérés ci-dessus,
- D'approuver la cession de ces biens à la Polyclinique Côte Basque Sud située au 7 Rue Léonce Goyetche à Saint Jean de Luz (64500) pour un prix net de 8 800 € (huit mille huit cents euros).
(Majorité absolue des suffrages exprimés : 33 pour, 8 contre)

14) OBJET : JURIDIQUE ET PATRIMOINE - AVENANT N°5 À LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIÈRE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE DE FRANCE (EPFIF).

- D'approuver la prorogation de la durée de la convention jusqu'au 31 décembre 2017,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 5 à la convention d'intervention foncière entre l'EPFIF, la Ville de Chelles et la Communauté d'Agglomération Paris - Vallée de la Marne.
(Unanimité)

15) OBJET : JURIDIQUE ET PATRIMOINE - ACQUISITION PAR EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE DE TERRAINS PÉRIPHÉRIQUES AU FORT DE CHELLES POUR LA CRÉATION D'ESPACE VERT LIBRE PUBLIC - ULTIME TRANCHE D'EXPROPRIATION - DEMANDE D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE SIMPLIFIÉE.

- De demander à Monsieur le Préfet de Seine et Marne l'ouverture d'une enquête parcellaire simplifiée pour les parcelles cadastrées AR 138 et AR 169
- De demander d'ores et déjà, l'édition, à la suite de cette enquête parcellaire simplifiée, du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur ainsi que de l'arrêté de cessibilité.
(Unanimité des votants : 37 pour, 4 abstention(s))

16) OBJET : JURIDIQUE ET PATRIMOINE - DÉLÉGATION DU DROIT DE PRÉEMPTION À MARNE ET CHANTEREINE HABITAT POUR LE BIEN SIS 1 AVENUE LEVERRIER.

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L 213-3,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 avril 2008 qui confirme et réitère l'institution du Droit de Prémption Urbain, institué par délibération du 5 mai 1987, sur les zones urbaines dites 'zones U' et sur les zones à urbaniser dites dorénavant 'zones AU' telles qu'elles figurent sur les plans de zonages annexés au document d'urbanisme applicable sur le territoire de la Ville de Chelles,

Vu la Déclaration d'Intention d'Aliéner souscrite le 21 avril 2016 par Me Cosson notaire à Neuilly-Sur-Marne 93, mandataire des propriétaires, reçue le 25 avril 2016 en Mairie de Chelles,

Considérant que les offices publics de l'habitat, en leur qualité d'établissements publics locaux à caractère industriel et commercial dont l'activité constitue une mission de service public dans le logement et l'habitat, sont des acteurs publics pour le logement et l'habitat et qu'en leur qualité de personnes publiques chargées de mission de service public, les offices peuvent exercer des prérogatives de puissance publique (expropriation, droit de préemption urbain, initiative en matière d'aménagement...),

- De déléguer à l'Office Public de l'Habitat, identifié au SIREN sous le numéro 434192423, dénommé Marne et Chantereine Habitat dont le siège est situé 2 rue Wladislaw Pusz à Chelles, l'exercice du Droit de Préemption Urbain dont la commune de Chelles est le titulaire, à l'occasion de l'aliénation du bien sis 1 avenue Leverrier à Chelles sur la parcelle cadastrée AD 641 pour 551 m², objet de la déclaration d'intention d'aliéner reçue en Mairie le 25 avril 2016, enregistrée sous le n° 77 108 16 00160.

- De dire que la présente délibération sera notifiée à Marne et Chantereine Habitat et que pour asseoir l'opposabilité aux tiers, elle fera, outre les formalités usuelles, l'objet d'un affichage en Mairie pendant une durée de un mois et qu'elle sera insérée dans le recueil des actes administratifs du 2ème trimestre 2016 de la ville de Chelles et dans un journal local d'annonces légales diffusé dans le département, en l'occurrence dans le Parisien.
(Unanimité)

17) OBJET : JURIDIQUE ET PATRIMOINE - CESSION DU BAIL COMMERCIAL SIS 68/70 AVENUE DE LA RÉSISTANCE.

Après examen du dossier par la Commission Urbanisme du 30 mai 2016,

Vu la candidature conforme de la SAS Le Fourneau

Vu l'accord des bailleuses sur la rétrocession à la SAS Le Fourneau,

Vu l'accord des bailleuses au changement d'activité du bail en vue d'une exploitation d'une activité de traiteur commercialisant des produits de bonne facture de type charcutier-traiteur de spécialités de la gastronomie française voire italienne,

Considérant que la SAS Le Fourneau qui se trouve être l'exploitant à titre précaire des mêmes locaux commerciaux depuis le 17 novembre 2015 a fait preuve de son implication et de son esprit d'entreprise. Des travaux d'embellissement des locaux ont été menés.
Les Chellois ont pu apprécier ainsi en situation réelle cette offre nouvelle opportune et de qualité et le professionnalisme des responsables.

- De décider de la rétrocession à la SAS "Le Fourneau" du fonds de commerce préempté le 5 juin 2014 et par jugement du TGI de Meaux du 25 juin 2015 déclarant la vente parfaite, 68/70 avenue de la Résistance au prix de 50 000 € payables au comptant à la signature de l'acte.
(Unanimité des votants : 37 pour, 4 abstention(s))

**18) OBJET : JURIDIQUE ET PATRIMOINE - ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE
CB 191 - ZAD DU MONT GUICHET.**

- De décider l'acquisition de la parcelle préemptée, sur DIA reçue le 21 décembre 2015, au prix de 170 000 €.
- De dire qu'un acte juridique engageant définitivement chacune des parties devra être signé au plus tard le 23 juin à 17 heures.
- De donner à Monsieur le Maire tous pouvoirs pour signer tous documents aux fins de parvenir à la réalisation de la vente.
- De dire que les crédits sont prévus au Budget de la Commune au chapitre 21.
(Unanimité)

**19) OBJET : JURIDIQUE ET PATRIMOINE - CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE
PASSAGE ET CONVENTION AVEC LE SEDIF**

- D'approuver l'officialisation de la constitution d'une servitude de passage sur la parcelle municipale cadastrée AV 733.
- D'approuver la convention de servitude avec le SEDIF.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document afférent à celle-ci.
- De demander au SEDIF la publicité aux hypothèques de la convention signée pour son opposabilité aux tiers.
(Unanimité)

**20) OBJET : JURIDIQUE ET PATRIMOINE - ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE 22 M² AU 3
RUE DE BROU POUR LA MISE À L'ALIGNEMENT.**

Vu l'avis de France Domaine n°2015-108V1022-20 du 4 septembre 2015,

Vu le courrier d'accord de Monsieur et Madame BENDRA propriétaires de la parcelle AN 658 et titulaires du permis de construire suscité, sur la proposition financière faite par la ville,

- De décider d'acquérir l'emprise d'alignement prélevée sur la parcelle AN 658, d'une superficie de 22 m² sise 3 rue de Brou à raison d'un montant total arrondi à 3 000€.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte et tout document y afférent.
- De dire que les crédits sont inscrits au budget de la commune.
(Unanimité)

21) OBJET : JURIDIQUE ET PATRIMOINE - DIVISION DE LA PARCELLE AX 359 EN VUE DE CONSTITUER LE TERRAIN D'ASSIETTE DE LA FUTURE ÉCOLE CURIE 2.

- De décider de conserver l'emprise de 20 m² issue de la parcelle cadastrée AX 359 destinée à la construction de l'école Curie 2.

- De décider la cession à l'euro symbolique de l'emprise de 631 m² issue de la parcelle cadastrée AX 359 à Marne et Chantereine Habitat pour permettre la réalisation de son opération de résidentialisation des Tournelles.

(Majorité absolue des suffrages exprimés : 33 pour, 4 contre, 4 abstention(s))

22) OBJET : JURIDIQUE ET PATRIMOINE - GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC D'ASSURANCES POUR LA VILLE DE CHELLES ET SON CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

- D'approuver la convention de groupement de commandes sur le marché précité en objet.

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer la présente convention, ainsi que les pièces annexes.

- De dire que l'attribution du marché s'effectuera suivant la procédure d'Appel d'Offres ouvert européen passé en application de l'article 42 1era) de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et des articles 66, 67, 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

- D'autoriser Monsieur Le Maire à lancer une procédure d'Appel d'Offres ouvert européen concernant ce marché.

- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer le marché et les pièces annexes.

- De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la ville en 2017 et pour les budgets à venir.

(Unanimité)

23) OBJET : TRAVAUX - INSTAURATION DU PRINCIPE DE REDEVANCE RÉGLEMENTÉE POUR CHANTIERS PROVISOIRES

Vu le décret n°2015-334 du 25 mars 2015, fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements, pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux portant sur des ouvrages de transport ou de distribution d'électricité et de gaz,

Vu les articles R.2333-105-1, R.2333-105-2 et R.2333-114-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que l'instauration de ces redevances permettra de procéder à l'établissement de titres de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles aux dites redevances.

- D'instaurer des redevances pour occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages de transport d'électricité, sur ceux de transport et de distribution de gaz, ainsi que sur ceux des canalisations particulières de gaz et de fixer le mode de calcul conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, celui-ci s'appliquant au plafond réglementaire, soit 0.35€/ml de canalisation de gaz ou de ligne électrique créée, remplacée ou renouvelée, au cours de l'année précédant celle au titre de laquelle la redevance est due.

- D'instaurer la redevance pour occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages de distribution d'électricité, conformément au calcul visé à l'article R.2333-105-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

(Unanimité)

24) OBJET : TRAVAUX - ADOPTION DU NOUVEAU RÈGLEMENT DE VOIRIE

Vu l'article L 2321-2 du Code général des collectivités territoriales qui dispose dans son alinéa 20°, que les dépenses d'entretien des voies communales sont obligatoires,

Vu l'article L 115-1 du Code de la voirie routière relatif à la coordination des travaux réalisés sur les voies publiques situées à l'intérieur des agglomérations,

Vu l'article L 141-11 du Code de la voirie routière qui précise que le Conseil Municipal détermine, après concertation avec les services ou les personnes intervenant sur le domaine public, les modalités d'exécution des travaux de réfection des voies communales dans lesquelles des tranchées ont été ouvertes,

Vu l'article R 141-14 du Code de la voirie routière disposant : «qu'un règlement de voirie fixe les modalités d'exécution des travaux de remblaiement, de réfection provisoire et de réfection définitive conformément aux normes techniques et aux règles de l'art. Il détermine les conditions dans lesquelles le maire peut décider que certains travaux de réfection seront exécutés par la commune. Ce règlement est établi par le conseil municipal après avis d'une commission présidée par le maire et comprenant, notamment, des représentants des affectataires, permissionnaires, concessionnaires et autres occupants de droit des voies communales».

Vu la commission consultative qui s'est réunie le jeudi 11 mai 2016 et les avis émis lors de cette concertation par les services ou les personnes intervenant sur le domaine public,

Considérant qu'il convient d'établir un règlement de voirie dans le but d'améliorer la gestion du patrimoine de la voirie,

Considérant que les remarques formulées lors de la commission consultative du jeudi 11 mai 2016, ont été intégrées dans le projet de Règlement de voirie,

- D'approuver le règlement de voirie ci-annexé

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer, ainsi que toutes pièces y afférentes

(Unanimité des votants : 33 pour, 8 abstention(s))

25) OBJET : TRAVAUX - TARIFS MUNICIPAUX - AJOUT D'UN TARIF POUR PROTECTION D'ENTRÉE CHARRETIÈRE

- d'approuver la création d'un nouveau tarif, relatif à la création de petits îlots de protection des entrées charretières,

- de fixer les tarifs de création de ces aménagements, tels que mentionnés dans le tableau ci-dessus,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à la mise en œuvre de ces tarifs et en particulier les conventions entre les pétitionnaires et la ville prises en application de la présente délibération.

(Unanimité des votants : 33 pour, 8 abstention(s))

26) OBJET : TRAVAUX - APPROBATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL, DE FOURNITURES ET DE SERVICES EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE.

Vu la directive européenne n° 2009/73/CE du Parlement Européen et du Conseil du 13 Juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8-VII-1°,

Vu le code de l'énergie et notamment ses articles L.441-1 et L.441.5,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Chelles d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique pour ses besoins propres,

Considérant qu'en égard à son expérience, le Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile de France (SIGEIF) entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

- D'approuver l'acte constitutif, approuvé par le comité d'administration du SIGEIF, du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique.

- De dire que la participation financière de la Ville de Chelles en tant que membre , est établie et révisée conformément à l'article 6 de l'acte constitutif.

- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

(Unanimité)

27) OBJET : VIE SCOLAIRE - SÉCURISATION DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES : AMÉLIORATION DES CONTRÔLES D'ACCÈS AVEC LA MISE EN PLACE DE L'INTERPHONIE : APPROBATION DU PROGRAMME DE DÉPLOIEMENT 2016 ET DU PLAN DE FINANCEMENT

- D'approuver le programme 2016 d'amélioration des contrôles d'accès dans les établissements scolaires avec la mise en place de l'interphonie et le plan de financement afférent.

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la délinquance et à signer les documents correspondants.

(Unanimité)

28) OBJET : AFFAIRES CULTURELLES - CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION ART4D

- D'approuver la convention d'objectifs qui contractualise les rapports entre la ville et l'association "ART4D"

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la dite convention ainsi que tout document y afférent

- De dire que les crédits sont prévus au budget de la commune

(Unanimité)

29) OBJET : AFFAIRES CULTURELLES - PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DU CINÉMA COSMOS POUR L'ANNÉE 2015

Vu l'avis favorable formulé par la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) en sa séance du 23 mai 2016,

- De prendre acte du rapport d'activité présenté par la SARL Etoile Cosmos pour l'année 2015

(Unanimité)

30) OBJET : ENFANCE ET PETITE ENFANCE - PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015 DE LA SOCIÉTÉ DE LA "MAISON BLEUE" POUR LA CRÈCHE VERDEAUX

- De prendre acte du rapport d'activité 2015 de la société La Maison Bleue, relatif à la Délégation de Service Public pour la crèche Verdeaux.
(Unanimité)

31) OBJET : ENFANCE ET PETITE ENFANCE - ADHÉSION À UN RÉSEAU DE CRÈCHES

- D'approuver la convention d'adhésion à un réseau de crèches..
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document y afférent.
- De dire que les crédits sont prévus au budget de la commune.
(Majorité absolue des suffrages exprimés : 39 pour, 2 contre)

32) OBJET : SPORTS - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCÉE GASTON BACHELARD

- De décider le versement d'une subvention de 500 € à l'association sportive du lycée Gaston Bachelard pour permettre sa participation aux championnats de France de badminton.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande de subvention.
- De dire que les crédits sont inscrits au budget communal
(Unanimité)

33) OBJET : SPORTS - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR L'ASC NATATION

- De décider du versement d'une subvention de 500 € à l'association sportive Chelles Natation pour permettre la participation de 4 nageurs aux championnats d'Europe des Maîtres.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande de subvention.
- De dire que les crédits sont inscrits au budget communal
(Unanimité)

34) OBJET : SOCIAL - SUBVENTION À LA JUNIOR ASSOCIATION BAD'SHOW

- D'attribuer une subvention d'un montant de 100 euros à la junior association Bad'Show.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016.
(Unanimité)

35) OBJET : PERSONNEL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

- De créer 3 postes à temps complet.
- De supprimer 43 postes à temps complet.
- De modifier le tableau des effectifs en conséquence.
- De dire que les crédits sont inscrits au budget de la commune.
(Unanimité des votants : 33 pour, 8 abstention(s))

36) OBJET : COMMUNICATION - COMMUNICATION DES MARCHÉS PUBLICS ATTRIBUÉS PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

- De prendre acte des marchés, dont la liste est annexée à cette délibération, attribués en application de la délégation accordée par le Conseil Municipal (Unanimité)

37) OBJET : COMMUNICATION - COMMUNICATION DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

- De prendre acte des décisions, dont la liste est annexée à cette délibération, prises en application de la délégation accordée par le Conseil Municipal. (Unanimité)

La séance est levée à 21h40

Ce compte rendu est dressé conformément au décret n° 83.1025 du 28 novembre 1983 et à la circulaire préfectorale n° 84.44 du 23 novembre 1984 prise pour son application concernant les délais de recours en matière de décision individuelle.

LISTE DES MARCHES PUBLICS NOTIFIES

DU 29/03/2016 AU 18/05/2016

N° marché	Objet	Type de procédure	Titulaire(s)		Montant H.T.
15-38	Acquisition de mobiliers de restauration scolaire, de mobiliers et petits équipements scolaires, enfance et petite enfance	AOO	Lot 1	Mobiliers et petits équipements scolaires et restauration scolaire DELAGRAVE Espace Lognes 8 rue Saint Claire Deville 77437 MARNE LA VALLEE Cedex 2	Marché à bons de commande : sans montant minimum et sans montant maximum par période
			Lot 2	Infrastructeux	
			Lot 3	Mobiliers et petits équipements Enfance Multi-attributaires : DELAGRAVE Espace Lognes 8 rue Saint Claire Deville 77437 MARNE LA VALLEE Cedex 2 NEL MOBILIER 14 avenue Général Leclerc 92000 NANTERRE ROMY 7 rue des Entrepreneurs BP 1171 86000 POITIERS	Marché à bons de commande : sans montant minimum et sans montant maximum par période
15-52	Fourniture, Maintenance, Assistance et Prestations annexes d'un logiciel de gestion des archivages papier et électroniques pour la ville de Chelles	MAPA		V-TECHNOLOGIES 6 avenue Franklin Roosevelt 75008 PARIS	Marché à bons de commande : sans montant minimum et avec un montant maximum pour la 1ère période 27 500 € sans montant minimum et avec un montant maximum pour la 2ème période 25 000 € sans montant minimum et avec un montant maximum pour la 3ème période 275 000 €
15-59	Réfection de 3 cours de tennis en terre battue	MAPA		SUPERSOL 13 avenue des Cures 95580 ANDILLY	Marché à bons de commande : sans montant minimum et avec un montant maximum par période de 5 800,40 €
15-60	Fourniture pour les écoles maternelles et élémentaires	AOO		ERGET BURO 1 rue Champ Pillard 77400 SAINT THIBAUT DES VIGNES	Marché à bons de commande : sans montant minimum et sans montant maximum par période

15-63	Acquisitions, installations de matériels sportifs	MAPA	Matériels de gymnastique et de danse	Lot 1	GYMNOVA BP 56 45 Rue Gaston de Flotte 13375 MARSEILLE cedex 12	Marché à bons de commande : sans montant minimum et avec un montant maximum par période de 23 000 €
				Lot 2	Matériels des équipements sportifs KIP SPORT 52 Rue Henri Becquerel BP 66 77500 CHELLES cedex	Marché à bons de commande : sans montant minimum et avec un montant maximum par période de 27 000 €
				Lot 3	Petits matériels STADE RECORD 50 rue Georges Douret 93220 Gagny	Marché à bons de commande : sans montant minimum et avec un montant maximum par période de 5 000 €
				Lot 4	Filets de protection SARL DIXI 2 Boulevard des Artisans 77 700 BAILLY-ROMAINVILLIERS	Marché à bons de commande : sans montant minimum et avec un montant maximum par période de 10 000 €
16-01	Travaux de déconstruction et de démolition de divers batiments d'habitation - place des Martyrs de Chateaubriant	AOO	SEJOURNE 8 rue de l'Europe ZI de la Croix Rouge 44260 MALVILLE	102 043,00 €		
16-02	Requalification de la rue des Frères Verdeaux	MAPA	Terrassement, voirie et réseaux divers	Lot 1	SOTRABA Route de Chevry 77150 FEROLLES-ATILLY	154 746,00 €
				Lot 2	Espaces Verts France ENVIRONNEMENT Route de Presles 77220 GREZ-ARMAINVILLIERS	13 817,86 €
16-04	Achat de linges de maison pour les écoles maternelles et les crèches de la ville de Chelles	MAPA	GRANJARD - DEPARTEMENT CENTEX Route de Feurs 42360 PANISSIERES	Marché à bons de commande : sans montant minimum et avec un montant maximum par période de 15 000 €		
16-06	Spectacle pyrotechnique avec sonorisation et mapping vidéo - 13 Juillet 2016	MAPA	ARTEVENTIA 2 rue des Corroyés 78730 SAINT ARNOULT EN YVELINES	38 129,50 €		

16-07	Achat de matériels audio-visuel pour la Ville de Chelles	MAPA	Lot 1	Matériel d'éclairage EXPERT EVENT 11 allée des Rousselets 77400 THORINY SUR MARNE	Marché à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum de 4 000 €
			Lot 2	Matériel son OCTALINO 15 allée du Clos du Charme 77090 COLLEGIEN	Marché à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum de 8 000 €
			Lot 3	Pupitre TONIGHTSOUND 47 route du Plessis-Trévisé 94430 GENNEVIERES S/MARNE	Marché à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum de 6 000 €
			Lot 4	Matériel audio et vidéo TONIGHTSOUND 47 route du Plessis-Trévisé 94430 GENNEVIERES S/MARNE	Marché à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum de 8 000 €
16-11	Travaux de construction de deux salles d'activités du centre de loisirs et d'une salle de classe maternelle au groupe scolaire des Tournelles "Guy Rabourdin"	MAPA		PREF'AUB Route de Brienne - BP 30031 - CERNEY 10151 LAVAU Cedex	233 365,00 €
16-12	Désignation d'un contrôleur technique dans le cadre de travaux d'aménagement et de construction dans divers bâtiments communaux	MAPA		ALPHA CONTROLE 19 rue de l'université 93160 NOISY LE GRAND	5 800,00 €

LISTE DES AVENANTS AUX MARCHES PUBLICS NOTIFIES

DU 29/03/2016 AU 18/05/2016

N° marché	Objet	Type de procédure	Titulaire(s)	Montant H.T.
15-51	Avenant n°1 au marché d'impression de documents divers pour la ville de Chelles Lot n°1 "impression du magazine municipal et de brochures, dépliants, flyers et autre documents pour la Direction de la Communication et de l'Evènementiel"	AOO	Imprimerie LE REVEIL DE LA MARNE 4 rue Henry Dunant - BP 120 51204 EPERNAY Cedex	Ajout de nouveaux prix au bordereau des prix unitaires.



Direction Juridique et Patrimoine

LISTE DES DECISIONS DU MAIRE

Communication du Conseil Municipal
du 7 juin 2016

Décision n° D 2016-107 du 31/03/2016 :

Désignation du cabinet d'avocat GERPHAGNON contentieux TOURMALINE

Décision n° D 2016-108 du 07/04/2016 :

Convention avec la compagnie HKC pour projet initié avec le centre d'arts plastiques
Montant : 360,00 €

Décision n° D 2016-109 du 07/04/2016 :

Convention avec l'association Bry Harmonie Orchestra pour une animation à l'espace
Charlotte Delbo
Montant : 750,00 €

Décision n° D 2016-110 du 07/04/2016 :

Contrat de cession du droit d'exploitation avec Label'Gass pour un spectacle aux
Eglises
Montant : 650,00 €

Décision n° D 2016-111 du 07/04/2016 :

Contrat avec l'association Lost et Found pour la mise à disposition de l'artiste Floh

Décision n° D 2016-112 du 07/04/2016 :

Convention avec Monsieur Gueguen J. Christophe pour une conférence-débat dans le
cadre des activités de l'Université Interâges
Montant : 190,00 €

Décision n° D 2016-113 du 07/04/2016 :

Convention avec l'association Tribe Organisation pour des stages de découverte au
Skatepark
Montant : 506,25 €

Décision n° D 2016-114 du 07/04/2016 :

Convention avec l'Association Olorum Bahia Capoeira pour une séance sur le thème
Capoeira au gymnase H. Bianco
Montant : 120,00 €

Décision n° D 2016-115 du 07/04/2016 :

Convention avec l'Association Les Tambours Parleurs pour une séance sur le thème Djembé au gymnase H. Bianco
Montant : 475,00 €

Décision n° D 2016-116 du 07/04/2016 :

Convention avec Madame Frida Livolsi - Laine pour une animation à l'espace Charlotte Delbo
Montant : 1440,00 €

Décision n° D 2016-117 du :

Convention avec le Comité d'Etablissement Régional des Cheminots de la région Paris-Est pour la mise à disposition d'installations sportives aux écoles
Montant : 2993,88 €

Décision n° D 2016-118 du :

Contrat d'entretien du massicot Polar 66 du service reprographie
Montant : 1320,00 € TTC annuel

Décision n° D 2016-119 du 02/05/2016 :

Fête des enfants du 28 mai 2016 - poste de secours
Montant : 600,00 €

Décision n° D 2016-120 du 02/05/2016 :

Fête des enfants du 28 mai 2016 - location d'un mini stade d'athlétisme
Montant : 1200,00 €

Décision n° D 2016-121 du 02/05/2016 :

Fête des enfants du 28 mai 2016 - location de 10 instruments de musique géants et d'un jardin musical
Montant : 1630,00 €

Décision n° D 2016-122 du 02/05/2016 :

Fête des enfants du 28 mai 2016 - location d'activités de grimpe
Montant : 6180,00 €

Décision n° D 2016-123 du 02/05/2016 :

Fête des enfants du 28 mai 2016 - location d'une structure gonflable
Montant : 3996,24 €

Décision n° D 2016-124 du 02/05/2016 :

Fête des enfants du 28 mai 2016 - location de vélos "fous"
Montant : 1500,00 €

Décision n° D 2016-125 du 02/05/2016 :

Fête des enfants du 28 mai 2016 - concours financier du Crédit Mutuel
Montant : 1500,00 € à percevoir

Décision n° D 2016-126 du 02/05/2016 :

Fête des enfants du 28 mai 2016 - partenariat avec Elior

- Décision n° D 2016-127** du 02/05/2016 :
Fête des enfants du 28 mai 2016 - partenariat avec la société Source Chantereine
Montant : 227,15 €
- Décision n° D 2016-128** du 02/05/2016 :
Convention avec Monsieur Dronne Frédéric pour une conférence-débat dans le cadre des activités de l'Université Interâges
Montant : 200,00 €
- Décision n° D 2016-129** du 03/05/2016 :
Mise en place d'une ligne de trésorerie
Montant : 1 500 000,00 €
- Décision n° D 2016-130** du 03/05/2016 :
Convention d'exposition avec A Lalahoum et J Dellea pour l'exposition "Street Bedouine" du 19 avril au 31 mai 2016 aux Cuizines
- Décision n° D 2016-131** du 03/05/2016 :
Convention avec Madame COMINOTTO Sandra pour une sortie culturelle dans le cadre des activités de l'Université Interâges
Montant : 200,00 €
- Décision n° D 2016-132** du 03/05/2016 :
Passation d'une convention avec l'asso FunxRiders pour une animation "cracheur de feu" avec l'Espace Socioculturel Charlotte Delbo pour la fête de quartier
Montant : 230,00 €
- Décision n° D 2016-133** du 03/05/2016 :
Convention avec Madame CORNWELL Fancy pour un concert dans le cadre des activités de l'Université Interâges
Montant : 600,00 €
- Décision n° D 2016-134** du 04/05/2016 :
Contrat avec Finance Active pour la solution Insito pour la gestion et le suivi de la dette de la ville
Montant : 4200,00 €
- Décision n° D 2016-135** du 04/05/2016 :
Contrat avec Finance Active pour la solution Inviso - construction et suivi de la rétro-prospective financière de la ville
Montant : 6000,00 €
- Décision n° D 2016-136** du 04/05/2016 :
Modification de la régie de recettes pour l'espace socioculturel Charlotte Delbo
- Décision n° D 2016-137** du 11/05/2016 :
Mise à disposition d'une place de parking Rue Aimé Auberville au profit de Mme Gonzales
Montant : 45,73 € par mois, à percevoir

Décision n° D 2016-138 du 11/05/2016 :

Mise à disposition de deux places de parking Rue Aimé Auberville au profit de l'agence AXA
Montant : 45,73 € par emplacement, par mois, à percevoir

Décision n° D 2016-139 du 11/05/2016 :

Mise à disposition d'une place de parking Passage Bazin au profit de Monsieur MAROUF
Montant : 30,00 € par mois, à percevoir

Décision n° D 2016-140 du 11/05/2016 :

Passation d'une convention entre le Centre Socioculturel Charlotte Delbo et Mme HUILLERY pour une animation de sculpture sur ballon pour la fête de quartier
Montant : 200,00 €

Décision n° D 2016-141 du 11/05/2016 :

Contrat de cession du droit d'exploitation avec Ovastand pour le spectacle "Jahneration"
Montant : 1498,10 €

Décision n° D 2016-142 du 11/05/2016 :

Contrat avec K Danse Animation pour 3 représentations d'un spectacle de Guignols pour la fête des enfants du 28 mai 2016
Montant : 1260,73 €

Décision n° D 2016-143 du 18/05/2016 :

Passation d'une convention entre le centre Charlotte Delbo et le centre équestre de Montfermeil pour une animation promenade en poneys pour la fête de quartiers
Montant : 270,00 €

Décision n° D 2016-144 du 18/05/2016 :

Convention avec la fédération UFOLEP pour la mise à disposition de gradins mobile du 19 au 23 mai 2016

Décision n° D 2016-145 du 18/05/2016 :

Convention avec 4 artistes pour une exposition aux Eglises
Montant : 1216,50 €

Décision n° D 2016-146 du 18/05/2016 :

Convention avec les Réseaux d'Ile de France (RIF) pour le versement d'une bourse au groupe "Jahneration"
Montant : 880,00 € à percevoir

Décision n° D 2016-147 du 18/05/2016 :

Accords avec la Mairie de Saint Jean d'Aulps pour la surveillance du centre de vacances de la ville de Chelles - annule et remplace la décision n° 2016-82
Montant : 100,00 € par mois